

**DIRECTION DU SERVICE JURIDIQUE  
ET DU GREFFE**

**ENTRÉE EN VIGUEUR**

**RÈGLEMENT NUMÉRO 2022-U55-4 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION  
NUMÉRO 2009-U55 - MODIFICATIONS CONCERNANT LE PRÉLÈVEMENT DES EAUX ET  
LEUR PROTECTION, L'AJOUT DE DISPOSITIONS RELATIVES AUX GARDE-CORPS  
EXTÉRIEURS ET L'APPROVISIONNEMENT EN EAU POTABLE DES BÂTIMENTS OU  
LOGEMENTS HABITÉS**

**AVIS PUBLIC** est donné de ce qui suit :

Le *Règlement* numéro 2022-U55-4 modifiant le règlement de construction numéro 2009-U55 - Modifications concernant le prélèvement des eaux et leur protection, l'ajout de dispositions relatives aux garde-corps extérieurs et l'approvisionnement en eau potable des bâtiments ou logements habités a été adopté par le conseil de la Ville le 12 avril 2022 et **est entré en vigueur le 22 avril 2022**.

Un certificat de conformité a été émis le 22 avril 2022 à la suite de l'approbation de ce règlement par le conseil de la MRC des Laurentides, lequel est réputé conforme aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire.

L'objet de ce règlement vise essentiellement à :

- Modifier le *Règlement de construction numéro 2009-U55* comme suit :
  - Remplacer l'article 19.2.2 afin de mettre à jour l'application du *Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection* (Q-2, r.35.2);
  - Ajouter l'article 19.3.7 relativement aux garde-corps extérieurs;
  - Modifier le titre de l'article 19.7 relativement à l'entretien des bâtiments et des terrains;
- Ajouter l'article 19.7.3 relativement à l'approvisionnement en eau potable de tout bâtiment ou logement

Le règlement est disponible pour consultation sur le site Internet de la Ville, en utilisant le navigateur Chrome ou Edge, par le biais de la section « Accès rapides » et le bouton « Conseil municipal – documents pour la prochaine séance (séance du 12 avril 2022 – Ville) » et à l'hôtel de ville sis au 50, rue Saint-Joseph à Sainte-Agathe-des-Monts, du lundi au vendredi, de 8 heures à 17 heures (sauf les jours fériés) ou en faisant la demande par courriel à l'adresse [greffe@vsadm.ca](mailto:greffe@vsadm.ca) ou par téléphone au 819-326-4595, poste 3242.

Fait et donné à Sainte-Agathe-des-Monts, le 29 avril 2022.

Me Stéphanie Allard, greffière

**50, rue Saint-Joseph, Sainte-Agathe-des-Monts, Québec, J8C 1M9**  
**T. 819.326-4595** **F. 819.326-5784**  
**info@vsadm.ca**